

Rapport d'évaluation pour une demande simplifiée de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2018-1431

Demande : Demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11 (étiquettes de produit

nouvelles ou modifiées – nouveaux parasites)

Produit: Rexade A Herbicide

Numéro d'homologation: 32520

Principe actif (p.a.): Halauxifène + pyroxsulame

Numéro de document de l'ARLA : 2911922

Contexte

Le Rexade A Herbicide contenant 5 % p/p de halauxifène et 15 % p/p de pyroxsulame est homologué pour la lutte sélective en post-levée des graminées annuelles et des dicotylédones annuelles dans le blé de printemps, le blé dur et le blé d'hiver dans l'ensemble du Canada. Pour obtenir davantage de détails sur les utilisations, sur les doses et les méthodes d'application, sur les mises en garde, sur les restrictions, et sur les exigences liées à l'équipement de protection individuelle, veuillez consulter l'étiquette de produit.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'homologation du Rexade A Herbicide pour y ajouter le kochia à balais (jusqu'à 10 cm de hauteur, populations allant jusqu'à 50 plants/m²) comme mauvaise herbe qui sera supprimée grâce à un mélange en cuve de Rexade A Herbicide selon une dose de 20 g p.a./ha + 2,4-D ester selon une dose de 350 ou de 420 g p.a./ha.

Évaluations des propriétés chimiques, des risques pour la santé et environnementale

Une évaluation des propriétés chimiques n'était pas nécessaire, puisqu'il n'y avait aucun changement à ce niveau. Aucune évaluation des risques pour la santé et environnementale n'était requise, car le profil d'emploi, y compris les cultures hôtes, les doses d'application et les calendriers des constituants, demeuraient les mêmes.

Évaluation de la valeur

L'ajout d'une allégation de suppression du kochia à balais grâce à un mélange en cuve de Rexade A Herbicide + 2,4-D ester offrira aux agriculteurs un autre outil de gestion afin de supprimer le kochia à balais dans le blé.



Les données sur l'efficacité provenant d'essais en champs démontrent que le kochia à balais (jusqu'à 10 cm de hauteur, populations allant jusqu'à 50 plants/m²) pourrait être supprimé à l'aide d'un mélange en cuve de Rexade A Herbicide selon une dose de 20 g p.a./ha + 2,4-D ester selon une dose de 350 ou de 420 g p.a./ha.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour modifier l'homologation du Rexade A Herbicide afin d'inclure l'allégation proposée sur l'étiquette.

Références

PMRA Doc Number Référence

2870335 2018, Trial Reports (3) - Rexade A Efficacy, DACO: 10.2.3.3.

ISSN: 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.